



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR** **RÈGLEMENT 712-14-2017**

AVIS est donné :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 2 mai 2017, le Règlement 712-14-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter l'usage "garderie" à la zone C-21, de modifier les limites des zones H-50, H-73, H-75, H-130, I-31 et P-140, de modifier les dates de tenue des ventes de garage et d'installation des abris d'hiver temporaires, d'interdire qu'un usage additionnel à un usage de la classe d'usages "habitation unifamiliale H1" soit de nature érotique ou sexuelle ou concerne des activités de cette nature, et d'apporter des modifications, des ajouts et des précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique en vue d'une compréhension optimale du règlement »;

QUE ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 11 mai 2017;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée, situé à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 18 mai 2017.

  
Geneviève Lauzière, L.L. B.  
Greffière et sec.-trés. adj.